

Bulletin de pension

Situation de janvier 2020



Direction générale

des Finances publiques

Pour vous renseigner

Centre de Gestion des Retraites

DRFIP

D'ILE DE FRANCE

CS 30225

75081 PARIS CEDEX 02

retraitesdeletat.gouv.fr

Espace retraité - Contact

Tél. : **0 810 10 33 35** Service 0,06 € / min + prix appel

Du lundi au vendredi de 08h30 à 17h00

Identification

NIR : 1 50 08 75 114 365 63

CENTRE DE GESTION DES RETRAITES
CS 30225
75081 PARIS CEDEX 02



M GATINOT FABIEN
34 RUE JEAN JAURES
92320 CHATILLON

Je vous prie de trouver votre bulletin de pension pour la période mentionnée en en-tête de ce document (hors rappels ou mois incomplet). Si votre pension est soumise à la CSG, le taux appliqué peut avoir évolué en fonction de votre revenu fiscal de référence 2018.
NOUVEAU : Vos bulletins sont disponibles sur votre espace personnel ENSAP (<https://ensap.gouv.fr>) rubrique «ma pension», vers le 10 de chaque mois.

L'attestation fiscale annuelle ne vous sera plus envoyée par courrier. Consultez-la sur l'ENSAP dès février.

Votre pension tient compte de la revalorisation différenciée votée pour 2020. Le taux appliqué pourra évoluer en mai prochain (pour en savoir plus <https://retraitesdeletat.gouv.fr>).

Période	Nature de la pension	Numéro	Total brut	Total net
01/01/2020 au 31/01/2020	CIVILE PERSONNELLE	31110 - 13 046407 V	3 187,93	2 696,61
		Totaux	3 187,93	2 696,61

DANS VOTRE INTÉRÊT, CONSERVEZ CE DOCUMENT

Le calendrier des paiements est à votre disposition sur le site retraitesdeletat.gouv.fr

M GATINOT FABIEN
34 RUE JEAN JAURES
92320 CHATILLON



Nature de la pension	Numéro	Payée par virement bancaire
CIVILE PERSONNELLE	31110 - 13 046407 V	FR76 10207000180411812844380
LIBELLES		MONTANT
		DU 01/01/2020 AU 31/01/2020
PRINCIPAL (MONTANT BRUT)		2 898,12
MAJORATION POUR ENFANTS		289,81
C.S.G. NON DÉDUCTIBLE		- 76,51
C.S.G. DÉDUCTIBLE		- 133,89
C.R.D.S.		- 15,93
C.A.S.A.		- 9,56
COTISATION MUTUALISTE		- 255,43
TOTAL		2 696,61
MONTANT NET PAYÉ EN EUROS		2 696,61
Montant imposable	3 054,04	Pour information :
Taux de prélevement à la source	0,00 %	Taux personnalisé

Les droits d'accès et de rectification prévus par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exercent auprès du centre de gestion des retraites indiqué sur le présent document.

En application du décret 2002-771 du 3 mai 2002, conformément aux dispositions de l'article L. 152 du livre des procédures fiscales et après avis de la CNIL, des données fiscales nous sont transmises. Elles peuvent servir aux conditions d'attribution de certaines prestations, au calcul de celles versées sous conditions de ressources ainsi qu'au calcul des prélèvements sur pensions.

La loi de réforme des retraites du 9 novembre 2010 (n°2010-1330) a étendu la communication par voie électronique entre les organismes et services chargés de la gestion des régimes de retraite de base et complémentaires légaux, ou rendus légalement obligatoires, des informations nécessaires à la détermination du droit au bénéfice des prestations de retraite, au maintien des droits et, s'il y a lieu, au calcul de ces dernières (art. L.161-17-1-1 du Code de la sécurité sociale).

Les informations vous concernant sont transmises aux administrations fiscale et sociale pour l'accomplissement de leurs missions et servent au recouvrement des cotisations sociales et de l'impôt ainsi qu'à l'ouverture et au calcul de droits en matière de prestations sociales (article 78 de la loi n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019). Leur utilisation s'effectue dans le respect des dispositions du règlement général sur la protection des données et de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.